

# Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) <sup>(1)</sup> Apel Ecole Ste Marie

1<sup>er</sup> OUADGHIRI-MARTY Guilaine

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3<sup>ème</sup> catégorie à <sup>(2)</sup> Ecole Ste Marie

Chemin des Roues 66350 TOULANGES

Marché de printemps

du 19/05/2026 à 15<sup>h</sup> heures 30

au 19/05/2026 à 20 heures 00

Les renseignements figurant sur cet imprimé seront utilisés pour la mise à jour d'un fichier informatisé, soumis aux droits d'accès en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 5/5/2026

signature

## Arrêté du Maire

n° de l'arrêté

2026/144

Je soussigné(e) Nicolas BARTHÉ maire de Toulanges

Vu la demande ci-dessus;

Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique;

Vu <sup>(3)</sup>

Arrête :

M <sup>(1)</sup> 1<sup>er</sup> OUADGHIRI-MARTY Guilaine

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3<sup>ème</sup> catégorie

à <sup>(2)</sup> Ecole Ste Marie chemin des Roues

du 19/05/2026 à 15 heures 30

au 19/05/2026 à 20 heures 00

à l'occasion de <sup>(3)</sup> Marché de printemps

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

(1) Nom, prénoms, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé

Fait à Toulanges



le 5/5/2026  
Pour le Maire empêché,  
le 1<sup>er</sup> Adjoint

Laurent LOPEZ